

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU DE SEANCE**  
**10 FEVRIER 2016**

**Présents à l'ouverture de la séance :** M. FOURNIER, Mme LERY, M. DUMOULIN, Mme GRELLIER, Mme BOIVIN-CHAMPEAUX, Mme BARRY, M. ATKINS, M. RASSIAL, Mme CHANTEGRELET, M. FONVIELLE, Mme HANNEBELLE, Mme CABLAN-GUEROULT, M. BOULEGUE, Mme PATAT, M. SANTOS, Mme DELAUNAY, M. PARANHOS, Mme HOUSSIN, M. GERNER, M. MARSAL, M. SCHMITT, M. VALENSI, Mme MINART-GIVERNE, M. BIENAIME, M. LOEVENBRUCK, Mme MASSON, M. GRZECZKOWICZ, M. GRISON, Mme LAINE, M. TOMAS, M. ARRIVTEZ, M. NEUMANN.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** M. LECHEVALIER à Mme BOIVIN-CHAMPEAUX, M. FAUR à M. DUMOULIN, Mme de MARCILLAC à Mme LERY, M. FERNIOT à M. RASSIAL, Mme FERRER à Mme GRELLIER, Mme LIGNIER à M. ATKINS, Mme PATEYRON à Mme BARRY.

-----

La séance est ouverte à vingt heures trente cinq minutes sous la présidence de Monsieur Ghislain FOURNIER, Maire.

Monsieur Eric DUMOULIN est désigné comme secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance procède à l'appel.

Il précise qu'en fin de séance seront abordées les questions orales.

Le compte-rendu de séance du 14 décembre 2015 fait l'objet d'aucune remarque.

Les actes pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales font l'objet de remarques.

Le donné acte des marchés publics fait l'objet de remarques.

Il est procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

## **1/ CONVENTION RELATIVE AU SYSTEME NATIONAL D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL**

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE :**

- **d'approuver** la convention avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) concernant le Système National d'Enregistrement des demandes de logement social ainsi que la charte correspondante,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention, la charte et tout document afférent à la présente convention.

## **2/ MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA BOUCLE DE LA SEINE (SABS)**

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE :**

- **d'approuver** la modification des statuts du Syndicat d'Assainissement de la Boucle de la Seine,
- **d'approuver** l'adhésion de la commune de Bezons à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## **3/ MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF)**

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE d'approuver** la modification des statuts du SIGEIF, notamment le 3<sup>ème</sup> alinéa de la section 7.01.

## **4/ ADHESION DE LA COMMUNE D'EPONE AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT, DE GESTION ET D'ENTRETIEN DES BERGES DE LA SEINE ET DE L'OISE (SMSO)**

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE d'approuver** l'adhésion de la commune d'Epône au Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO).

**5/ AVENANT N° 3 A LA CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE :**

- **d'approuver** l'avenant n° 3 à la convention relative aux modalités de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture des Yvelines,
- **d'autoriser** le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention relative aux modalités de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture des Yvelines.

**6/ PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE DE CHATOU ET L'ASSOCIATION « CENTRE NATIONAL DE L'EDITION ET DE L'ART IMPRIME » (CNEAI)**

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE :**

- **d'approuver** la résiliation amiable de la convention de mise à disposition de la Maison Levanneur et de financement conclue le 1<sup>er</sup> avril 2009 et celle de mise à disposition de la Maison Flottante conclue le 26 février 2007,
- **d'approuver** la cession de la Maison Flottante à l'euro symbolique à l'association CNEAI, dès lors qu'elle est justifiée par des motifs d'intérêt général et comporte des contreparties suffisantes (résiliation de la convention de subventionnement, reprise en pleine propriété par la commune de la Maison Levanneur et des améliorations effectuées par l'association CNEAI sans versement d'indemnité), maintien de l'activité de l'association CNEAI, développement de l'activité culturelle sur le territoire communal, valorisation du coût d'amortissement des travaux effectués sur la Maison Levanneur ...),
- **d'approuver** le protocole transactionnel entre la Ville et l'association CNEAI,
- **d'autoriser** le Maire à signer ledit protocole et tout document afférent à ce dossier,
- **d'autoriser** le Maire à signer l'acte de vente de la Maison Flottante et tout document afférent.

**7/ CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2016-2017 ENTRE LA DRAC ILE-DE-FRANCE, LA VILLE DE CHATOU ET LE CNEAI**

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE :**

- **d'approuver** la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la DRAC Ile-de-France, la Ville de Chatou et le Cneai pour les années 2016-2017,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention.

**8/ LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
« GESTION ET EXPLOITATION DELEGUEES DES MARCHES  
D'APPROVISIONNEMENT »**

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE :**

- **de se prononcer** favorablement sur le principe de délégation de service public comme mode de gestion et d'exploitation des marchés d'approvisionnements,
- **d'approuver** les orientations principales et les caractéristiques de la délégation telles que décrites dans le rapport de présentation, et qui seront détaillées et précisées dans le dossier de consultation qui sera remis aux candidats admis à présenter une offre,
- **d'autoriser** le Maire à engager la procédure de mise en concurrence prévues aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et à signer tout acte à intervenir.

**9/ PROJET D'AMENAGEMENT DU STADE FINALTERI – CONSTITUTION D'UN JURY  
DE CONCOURS ET DEPOT DES LISTES**

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE :**

- **d'approuver** la création d'un Jury de Concours amené à se réunir pour le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du Stade Finaltéri dès que son intervention sera requise par les textes,
- **de fixer** la date limite de dépôt de listes à la date du 3 mars 2016 à 16 heures au service des Marchés Publics.

**10/ APPROBATION DES TRAVAUX DE CREATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE  
AU STADE CHARLES FINALTERI – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA  
FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL**

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE :**

- **d'approuver** les travaux de réalisation d'un terrain synthétique au stade Charles Finaltéri,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football pour la réalisation d'un terrain synthétique au stade Charles Finaltéri, et à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

**11/ PROCEDURE INTEGREE POUR LE LOGEMENT POUR LA REALISATION D'UNE RESIDENCE « JEUNES ACTIFS » 79 RUE DU GENERAL LECLERC**

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE d'engager** une Procédure Intégrée pour le Logement emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme communal afin de faciliter la réalisation du projet de résidence « jeunes actifs » 79 rue du Général Leclerc.

Le Maire lève la séance à vingt et une heures vingt-cinq minutes, remercie et annonce que la prochaine réunion aura lieu le 30 mars 2016.



Le Maire,

~~Christlaine FOURNIER,~~  
Vice-Président du Conseil Départemental.

